



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal du
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019, à 19 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Est absente :

- Sandra Cardin, conseillère district # 3

Madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2019-09-324

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Contrat – Bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Villemaire
3. Versement de l'aide financière dans le cadre du Programme EnVERTdissement 2019
4. Mandat pour le remplacement des luminaires de rues vers l'éclairage DEL (phase 4)
5. Tournoi de balle de rue – autorisation de dépenser
6. Appui au projet de madame Mélanie Gagné – Démarrage d'entreprises laitières
7. Programmation finale des travaux pour la TECQ 2014-2018
8. Adoption du Règlement 633-2019 – Règlement régissant la démolition d'immeubles
9. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-09-325

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal du
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

ADOPTÉE.

~~~~~

## 2. **Contrat – Bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Villemaire**

**Considérant** qu'une demande de prix a été adressée à quatre (4) soumissionnaires pour les travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Villemaire;

**Considérant** qu'une seule proposition a été reçue;

**Considérant** l'excédentaire de 30 000 \$ par rapport aux estimations préliminaires.

2019-09-326

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ANNULER** cette demande de prix.

**DE REPORTER** le projet en janvier 2020.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Versement de l'aide financière dans le cadre du Programme EnVERTdissement 2019**

Considérant les demandes reçues dans le cadre du Programme EnVERTdissement pour l'année 2019;

Considérant que ces demandes représentent une (1) aide financière pour nouveau-né et douze (12) aides financières pour des résidences existantes;

Considérant que la dépense pour ces arbres et leur plantation représente 2 682 \$.

2019-09-327

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-62200-629 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 4. **Mandat pour le remplacement des luminaires de rues vers l'éclairage DEL (phase 4)**

**Considérant** l'offre de service de LCM électrique inc. du 3 septembre 2019 au montant de 8 139 \$ plus taxes pour remplacer environ 20 luminaires de rues vers l'éclairage DEL;

**Considérant** les interventions nécessaires d'Hydro-Québec afin de mener à terme le projet, pour un budget approximatif de 2 100 \$ plus taxes.

2019-09-328

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** l'entreprise LCM électrique inc. pour compléter la phase 4 du remplacement de luminaires de rues de la municipalité vers l'éclairage DEL, et ce, pour **8 139 \$ plus taxes** comme prévu à l'offre de service.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal du  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**DE PRÉVOIR** un montant approximatif de **2 100 \$ plus taxes** pour les interventions nécessaires d'Hydro-Québec.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-34000-649, et d'en autoriser les paiements.

**ADOPTÉE.**



## 5. **Tournoi de balle de rue – autorisation de dépenser**

**Considérant** que le tournoi de balle de rue existe depuis plusieurs années et que la municipalité soutient de façons diverses son comité organisateur;

**Considérant** qu'il est de l'intention du conseil municipal de soutenir techniquement le comité organisateur du tournoi de balle de rue;

**Considérant** que les profits générés par ce tournoi sont remis à la municipalité et serviront à réduire la dépense afférente.

2019-09-329

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la coordonnatrice aux loisirs à dépenser les sommes suivantes pour le tournoi de balle de rue qui se déroulera du 20 au 22 septembre prochains :

|                            |            |                  |              |
|----------------------------|------------|------------------|--------------|
| Aliments et boissons       | 1000.00 \$ | Poste budgétaire | 02 70150 610 |
| Permis pour vente d'alcool | 273.00 \$  | Poste budgétaire | 02 70150 493 |
| Publicité montage          | 36.75 \$   | Poste budgétaire | 02 70150 349 |
| Publi-postage              | 130.17 \$  | Poste budgétaire | 02 70150 349 |

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, aux postes budgétaires décrits ci-dessus, et d'en autoriser les paiements.

**D'AUTORISER** les amendements budgétaires nécessaires s'il y a lieu.

**ADOPTÉE.**



## 6. **Appui au projet de madame Mélanie Gagné – Démarrage d'entreprises laitières**

**Considérant** que Les Producteurs de lait du Québec ont mis en place un programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières;

**Considérant** que ce programme a pour objectif d'aider au démarrage de nouvelles entreprises laitières, à dimension humaine, gérées par leurs propriétaires exploitants;

**Considérant** que la demanderesse présente un projet unique de ferme pédagogique avec les trois races patrimoniales, soit le cheval Canadien, la vache Canadienne et la volaille Chantecler;

**Considérant** que le gouvernement du Québec a adopté en 1999 la *Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec* qui reconnaît la valeur patrimoniale de ces animaux et stipule que leur élevage doit être encouragé.

2019-09-330

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal du  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**D'APPUYER** le projet présenté par madame Mélanie Gagné dans le cadre de l'application du programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières géré par *Les Producteurs de lait du Québec*.

**ADOPTÉE.**



## 7. **Programmation finale des travaux pour la TECQ 2014-2018**

**Considérant** les résolutions 2019-05-151 et 2018-12-388;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2019-09-331

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**DE S'ENGAGER** à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**D'APPROUVER** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**DE S'ENGAGER** à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**D'ATTESTER**, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE.**



## 8. **Adoption du Règlement 633-2019 – Règlement régissant la démolition d'immeubles**

**Considérant** que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 juin 2019;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal du  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.

2019-09-332

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le Règlement 633-2019 – Règlement régissant la démolition d'immeubles comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

9. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

Nicole Renaud,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2019-09-333

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée